

CAPa : Métiers de l'Agriculture - Option : Ruminants



Conditions d'accès

Le recrutement est réservé aux personnes ayant 16 ans au minimum ou 15 ans pour les sortants de DIMA ou de Troisième avant le 31 décembre de l'année en cours.

Obtention du diplôme

Le diplôme du CAPa est délivré selon la modalité des Unités Capitalisables (UC). La spécificité de ces dernières réside dans le fait qu'il n'y a pas d'épreuve terminale. Il est délivré après obtention des 7 capacités du référentiel.

Le bénéfice des UC acquis, est conservé pendant 5 ans.

Organisation de la formation

La formation est réalisée dans le cadre de l'apprentissage sur deux années, à raison de 15 semaines de cours au CFAA par an (soit 525h par an). Les jeunes fréquentent les cours par alternance, de septembre à juin.

Le reste du temps est consacré à la formation en entreprise (dont 5 semaines de congés payés).

Les déplacements pour rejoindre le centre sont indemnisés sur la base d'un forfait annuel.

Matières

Capacités générales :

Capacité 1 : Français, Maths, Hist.-Géo., ESC, Info., Éco. Générale.

UCG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux.

Capacité 2 - Biologie, EPS.

UCG2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle.

Capacité 3 - Economie agricole.

UCG3 : Interagir avec son environnement social.

Capacités professionnelles :

Capacité 4 : Zootechnie.

UCP1 : Réaliser des travaux liés à la conduite de l'élevage.

Capacité 5 - Phytotechnie.

UCP2 : Réaliser des travaux liés à la production des aliments de l'élevage.

Capacité 6 - Maintenance des matériels, physique Chimie.

UCP3 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements, installations et bâtiments.

Capacité 7 - Phyto, conduite des matériels

UCARE : S'adapter à des enjeux professionnels locaux.

Débouchés :

Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole, Métiers de l'Agriculture, peut exercer son activité en tant que salarié d'exploitation agricole.

Il peut également poursuivre ses études en :

- ✓ Brevet Professionnel Agricole (B.P.A.) (niveau 5) Polyculture élevage.
- ✓ BAC Professionnel Agricole (2 ou 3 ans).



Formation par
apprentissage

CFA Agricole
de Haute-Saône

16, rue E. Belin
CS. 60363
70014 Vesoul cedex
Tél. 03 84 96 85 00
Fax 03 84 96 85 50

cfa.haute-saone@educagri.fr

www.vesoul-agrocampus.fr